



MOBILIER

par loeven morcel

Garantie

LOEVEN MORCEL garantit ses produits OH contre tout défaut matériel et/ou de fabrication pour une période de **10 ans suivant la date d'achat du produit**.

Cette garantie limitée n'est pas applicable sur des bris survenus en raison d'une installation inadéquate, ou encore sur des dommages causés par négligence, l'eau, le feu, produits abrasifs, diluants à peinture et tout autres solvant. Il est important de consulter le guide d'entretien avant d'utiliser des produits de nettoyage sur la surface de votre meuble, ainsi que le guide d'installation afin de s'assurer que l'installation respecte nos recommandations.

Toutes modifications d'un produit annule automatiquement la garantie.

Cette garantie se traduit par la réparation ou le remplacement du meuble en question. La réclamation doit se faire dans la période de garantie directement avec Loeven Morcel.

